républicains de bonne foi, à tous ceux que n'aveugle par la haine absurde du « cléricalisme » :

Les quatre ordres du jour proposés

A quel prix le projet de loi de M. Jules Ferry sur l'enseignement supérieur a-t-il été définitivement voté ?

— Au prix de l'amputation de son déplorable article sept par le Sénat, au prix d'un engagement solennel contracté à deux reprises par M. de Freycinet, président du conseil, et enfin au prix du vote de l'ordre du jour suivant présenté par M. Devès au nom de la gauche républicaine :

La Chambre, CONFIANTE dans le gouvernement et COMPTANT SUR SA FERMETÉ pour appliquer les lois relatives aux congrégations non autorisées, passe à l'ordre du jour.

Trois autres ordres du jour avaient été concurremment proposés :

L'ordre du jour pur et simple réclamé par M. Keller, et qui, mis aux voix, a été écarté par 358 votants contre 100 ;

L'ordre du jour de l'extrême gauche, proposé par M. Madier de Montjau et ainsi rédigé :

La Chambre, invitant le gouvernement à faire immédiatement exécuter toutes les lois contre les congrégations non autorisées, passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'opposition impérialiste, très habilement rédigé, très habilement développé et très habilement soutenu par M. Jolibois et ainsi conçu :

La Chambre, considérant que les lois sur les congrégations religieuses n'ont jamais été appliquées que d'une façon intermittente, et que le gouvernement ne saurait les faire revivre sans de nombreuses difficultés, l'invite à présenter, dans le plus bref délai possible, un projet de loi sur la liberté d'association, et passe à l'ordre du jour.

Si la souveraineté de la logique n'était pas souvent, trop souvent, le plus souvent méconnue par la majorité des Assemblées législatives qui fait la loi, c'est ce dernier ordre du jour qui eût dû être accepté par le ministère et voté par ses amis, car il était le seul qui fût une solution.

Il est à craindre que l'ordre du jour qui lui a été préféré soit une complication.

Les lois dites « existantes » contre les congrégations religieuses non autorisées leur sont-elles encore applicables ?

Qui le décidera sans arbitraire ? Qui le jugera en dernier ressort ?

Si elles leur sont applicables, comment leur seront-elles appliquées ?

Si elles ne leur sont pas applicables, à quoi aura servi, à quoi aura abouti ce long débat, qui a passionné les esprits, trouble les familles, partagé la France en deux camps, et quoiqu'on l'ait nié, blessé profondément au cœur la liberté, car la liberté qui n'est pas indivisible n'est pas la liberté ?

Si elles leur sont applicables, comment expliquer que M. Jules Ferry ait jugé nécessaire d'intercaler dans son projet de loi le scrabreux article sept qui a fallu le faire échouer ?

Ou cet article n'avait pas de sens ou il signifiait que, dans la conviction de son auteur et que dans celle du gouvernement qui l'a adopté, les lois dont on persistait à réclamer la rigoureuse application, avaient cessé d'être applicables.

Si cette conviction était fondée, si elle était consciencieuse, il est à craindre que le vote de confiance accordé hier au cabinet ne soit pour lui que l'ajournement à court terme d'un embarras aggravé.

On sera en droit de lui dire : « En possession, comme vous l'étiez, de tous les moyens de vous éclairer, le doute ne vous était pas permis; vous deviez savoir exactement à quoi vous en tenir sur les prétendues lois exhumées des temps où toutes les libertés manquaient à notre pays, où la France était sujette et n'était pas souveraine.» Donc, l'ordre du jour à l'adoption duquel vous deviez vous rallier ce n'était pas celui de M. Devès, c'était celui de M. Jolibois qui, pourquoi le tairais-je ? n'était autre que celui dont ce journal s'était empressé de prendre tout de suite l'initiative.

Ou je me trompe fort ou le ministère ne sortira du vote exprès dans lequel sa majorité conditionnelle l'a enfermé hier, que par une loi sur la liberté d'association.

Mais cette loi de garantie, quand viendra-t-elle ?

Quand la Chambre, élue le 20 février 1876 et réélue le 17 octobre, 1877, en finira-t-elle avec les débats irritants et stériles, et mettra-t-elle fin à tous les retards apportés au vote des lois sans lesquelles la République n'est que la continuation, moins l'hérédité, de la Monarchie condamnée, à deux reprises, par la Révolution de 1830 et par la Révolution de 1848 ?

Lorsqu'en octobre 1881, nos électeurs justement mécontents nous demanderont compte des cinq années d'exercice de notre mandat; lorsqu'ils nous demanderont par quelles lois nous avons mis désormais à l'abri de l'arbitraire la liberté de croyance, la liberté de la presse, la liberté de réunion, la liberté d'association, que leur répondrons nous ?

Baisser la tête devant ses concurrents n'est pas un bon moyen de les vaincre.

ÉMILE DE GIRARDIN.

INFORMATIONS

On écrit de Rome, 16 mars.

Des négociations sont ouvertes entre le Gouvernement et la Cour de Madrid pour une combinaison de flottes le long de la côte africaine, avec Tunis et Maroc pour objectif.

—

Un des grands chirurgiens de Paris, le docteur Péan a été appelé hier au Palais-Bourbon, auprès de M. Gambetta.

La situation du Président de la Chambre, quoique habilement dissimulée, paraît néanmoins assez grave pour que les médecins qui soignent habituellement M. Gambetta aient cru devoir faire appel à une des célébrités de la science.

—

Le *National* confirme la nouvelle donnée par plusieurs journaux, au sujet de la démission du ministre des finances.

M. Magnin quitterait le ministère des finances pour raison de santé. On dit aussi que le ministre des finances va prendre le poste de gouverneur de la Banque de France, en remplacement de M. Denormandie, qui, on se le rappelle, a voté contre le gouvernement lors de la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur.

C'est M. Wilson qui remplacerait M. Magnin au ministère des finances.

—

Une dépêche de Shanghaï a annoncé que Tchoung-Kow, le malheureux ambassadeur chinois qui signa l'an dernier à Saint-Pétersbourg, le traité de rétrocession de Koulda à la Russie, avait été condamné à mort et exécuté. Il paraîtrait que la condamnation à mort de ce diplomate coupable de trop de zèle n'est que trop vraie. Mais la nouvelle de l'exécution n'est pas officielle, et l'on assure qu'à l'instigation du cabinet de Saint-Pétersbourg, justement très-blessé des procédés du Céleste-Empire, des représentations très-vives seraient faites à Pékin par les puissances accréditées auprès du fils du ciel, non-seulement afin d'empêcher la mise à mort, mais encore pour obtenir la mise en liberté immédiate de Tchoung-Kow.

Le marquis de Tseng, ambassadeur de Chine à Paris et à Londres est lui-même intervenu, sur les instances des cabinets européens, auprès de son gouvernement.

—

On lit dans l'*Univers* :

« Notre Saint-Père le Pape Léon XIII vient de donner une nouvelle et éclatante marque de sa bienveillance pour les œuvres catholiques de la France, et de sa haute sollicitude pour les intérêts les plus élevés de la civilisation et de l'humanité dans les contrées barbares où l'esclavage règne encore en maître.

» Sa Sainteté a daigné envoyer spontanément à Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, une somme relativement considérable, prélevée sur l'épargne de sa pauvreté, pour le développement des missions établies par ce prélat dans l'Afrique équatoriale.

» On sait que la société des missionnaires d'Alger, fondée par Mgr Lavigerie, occupe déjà autour des grands lacs Nyanza et Tanganika plusieurs stations importantes »

—

Mardi, vers la fin du débat sur l'interpellation, l'on a beaucoup remarqué un incident qui ne manque ni de piquant, ni même d'importance.

Après avoir déposé son ordre du jour de défiance, M. Madier de Montjau, pris d'une sorte de remords, était remonté à la tribune, et, après avoir adressé quelques mots à M. Gambetta, reprenait le papier sur lequel était rédigé son ordre du jour.

Des applaudissements se produisirent alors au centre et sur une partie des bancs de la gauche. Mais, à ce moment, M. Clémenceau s'élance de sa place, court à M. Madier de Montjau et le décide à reprendre son ordre du jour.

Après quelques hésitations, le député de la Drôme; revient à son premier mouvement de modération, remonte à la tribune, rend à M. Gambetta son papier, et déclare qu'il reprend sa motion première.

—

Nous croyons savoir que le remplacement de M. le préfet de police est aujourd'hui absolument décidé dans les hauts sphères du Gouvernement. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que ce ne sera pas un membre du Conseil municipal qui remplacera M. Andrieux. Ce dernier serait nommé conseiller d'Etat.

—

On croit généralement aujourd'hui qu'une dislocation ministérielle devient inévitable, en raison des dissentiments qui se sont élevés, parmi les membres du Cabinet, sur l'attitude à prendre dans la question des congrégations religieuses, à la suite du rejet de l'article 7 par le Sénat.

—

Ainsi que nous l'avons annoncé, le départ du prince Orloff, pour Saint-Pétersbourg, avait été primitivement fixé à mercredi. Mais, par suite d'un incident tout intime, et qui fait le plus grand éloge du cœur du prince, il ne quittera Paris que vendredi ou peut-être même samedi.

Voici la cause de ce retard. On se rappelle que, pendant le siége de Silistrie, le prince Orloff, alors officier général, fut très grièvement blessé. Le prince fut secouru et soigné, avec une sollicitude qu'il n'a jamais oubliée, par un simple soldat. Revenu à la santé, le prince Orloff prit ce soldat à son service, en qualité de valet de chambre, et ne s'en est jamais séparé depuis. En ce moment cet excellent serviteur souffre beaucoup d'un rhumatisme qui ne lui permet pas de faire le voyage de St-Pétersbourg. Or, le prince n'a pas voulu le laisser ici souffrant, et il a retardé son départ de quelques jours, afin d'amener avec lui son garde-malade d'autrefois, qu'il espère être à même de se mettre en route vendredi ou samedi.

—

Une personne qui arrive de Berlin nous citait un mot du chancelier de Bismarck, dit le *Figaro*.

Lorsqu'il s'agissait, il y a un mois, de la démission de M. de Saint-Vallier, le prince de Bismarck interrogea l'ambassadeur de France au sujet des candidats mis en avant par M. Grévy pour représenter la France à Berlin.

Lorsque M. de Saint-Vallier arriva au nom de Challemel-Lacour :

— Comment dites-vous ? reprit M. de Bismarck. Répétez ! Ce nom-là ne m'est pas inconnu. Mais comment ! Il vit donc ? Moi qui le croyais fusillé !

—

Les Chambres vont se séparer dans quelques jours, pour les vacances de Pâques et la session d'avril des conseils généraux.

On sait, en effet, qu'il y a environ 300 députés et 150 sénateurs qui sont membres des conseils généraux.

La séparation aura lieu pour la Chambre du 23 mars au 20 avril.

Le Sénat adoptera probablement les mêmes dates.

La séparation n'aura pas lieu, en effet, en vertu d'un décret présidentiel, ce sont les chambres elles-mêmes qui s'ajourneront comme pour un simple congé.

—

On écrit d'Avignon au *Nouveau journal du Midi* :

« Est-il vrai qu'une demoiselle exerçant la profession d'institutrice laïque dans une école du département de Vaucluse, récemment enlevée par l'intolérance républicaine à la direction des bonnes et dignes religieuses, a dû, au mois de février dernier, cesser de faire sa classe *pour cause de maladie* ? Est-il vrai qu'elle est allée se faire soigner chez la sage-femme d'une localité voisine, et que, trois semaines après, elle est retournée à ses élèves avec un frais et gros poupon qu'elle a mis en nourrice non loin de là ? Est-il vrai que ce fait dont *on parle dans Landerneau*, mais nullement dans les journaux, pourrait être cité par les *frères et amis* des bords de la Durance et du Rhône comme une preuve de la *supériorité de l'enseignement laïque* sur *l'enseignement congréganiste* ? »

—

On lit dans la *Correspondance Havas* :

« La loi sur la liberté de l'enseignement supérieur sera promulguée demain au *Journal Officiel*; elle sera appliquée sans aucun retard. Les jurys mixtes d'examen n'ont pas été constitués pour la session d'avril, et les élèves des établissements catholiques devront passer leurs examens devant les jurys de l'Etat.

» Les établissements catholiques vont être mis en demeure d'avoir à retirer immédiatement leurs enseignes qui portent le titre d'Université. Enfin, le ministre de l'instruction publique va renforcer le personnel des inspecteurs appelés à surveiller ces établissements. »

—

Les rouges sont ennemis du cumul quand ils ne sont pas au pouvoir, mais ils le pratiquent en grand pour eux-mêmes, chaque fois qu'ils le peuvent.

On nous cite un maire du département d'Indre-et-Loire un austère radicaux, qui occupe en ce moment sept charges différentes toutes rétribuées sur les fonds municipaux. Lui seul ne proteste pas.

—

Le prince Charles-Bonaparte actuellement président du Conseil général de la Corse ne se représentant plus aux élections du Conseil général d'Ajaccio, M. Sèverin Abbatucci, ancien député a été désigné par le groupe de l'appel au peuple, comme devant le représenter. M. Sèverin Abbatucci aura pour concurrent M. Peraldi maire républicain d'Ajaccio.

—

Le Gouvernement se range à l'avis de la Commission des chemins de fer et repousse le rachat partiel.

En ce qui concerne le rachat total, le Gouvernement demandera à la Chambre d'ajourner indéfiniment la solution de cette question qui présente des difficultés nombreuses et demande à être longuement étudiée.

—

La question des ambassadeurs contrarie beaucoup le Gouvernement qui ne dissimule pas les causes du départ du prince Orloff, en outre il regrette de n'avoir pas donné depuis longtemps un congé au marquis de Noailles, tandis que le général Cialdini a quitté Paris depuis près d'un an.

—

Plusieurs journaux ont annoncé que la porte du ministère des affaires étrangères avait été fermée à plusieurs journalistes. Il n'en est rien. Le correspondant du *Times*, notamment, a été reçu dimanche, dans la matinée, par le ministre de l'audience a duré près d'une heure.

En même temps que lui, se présentait le cardinal archevêque de Poitiers, qui a pris rendez-vous pour aujourd'hui mercredi avec M. le président du conseil.

—

Contrairement aux assertions de plusieurs journaux, nous pouvons affirmer qu'aucune ouverture n'a été faite par la droite de la Chambre des députés pour arriver à une entente avec l'extrême-gauche sur l'interpellation qui a eu lieu au sujet du rejet de l'article 7 par le Sénat.

—

Avant-hier, dans la sous-commission du budget des Beaux-Arts, dont il est le rapporteur, M. Edouard Lockroy a proposé à ses collègues de réduire de deux cents francs la subvention au Théâtre-Français.

C'était dans la pensée de l'honorable député un moyen de faire comprendre aux comédiens de la République qu'ils avaient gravement péché en jouant *Daniel Rochat*, et de les avertir de n'avoir pas à recommencer.

La sous-commission a écarté la proposition, qu'elle considère sans doute comme une amende infligée au théâtre, une amende peu honorable.

—

On écrit de Besançon, 16 mars : « On parle de plusieurs CANDIDATS POUR LA DÉPUTATION, en remplacement de M. A. Grévy. Il paraît, comme nous vous l'annoncions il y a quelques jours, que M. Henry Aron rencontrerait de nombreux concurrents. Les noms mis en avant aujourd'hui sont ceux de M. Beauquier, conseiller général; Olivier Ordinaire, rédacteur en chef « de *la Démocratie* » tous deux radicaux. M. David, ancien notaire, adjoint au maire, républicain plus ou moins modéré; enfin M. Léon Marquiset, avocat, ancien magistrat. »

Bulletin Economique

Une dépêche de la Nouvelle-Orléans annonce que la production du coton, aux Etats-Unis, est en baisse sur l'année précédente. La récolte sera d'environ cinq millions de balles.

La même dépêche constate que le ver du coton fait de grands ravages.

Bulletin Militaire

Bataillons territoriaux d'infanterie convoqués au mois de mai 1880

Par sa circulaire du 20 février dernier, relativement aux appels de l'armée territoriale en 1880, le ministre de la guerre avait laissé à MM les commandants de corps d'armée le soin de désigner les bataillons des régiments territoriaux d'infanterie qui, pour des raisons de casernement ou de facilité d'instruction, doivent être convoqués pendant la deuxième période d'appel de l'armée territoriale en 1880, c'est-à-dire au mois de mai.

Ces désignations viennent d'être arrêtées; elles figurent dans le tableau ci-dessous.

Tous les bataillons qui ne sont pas mentionnés dans ce tableau seront, en conséquence convoqués pendant le mois d'avril.

CORPS D'ARMÉE	Nos des bataillons territoriaux d'infanterie convoqués au mois de mai
1er corps	(1er bataillon du 4e rég.
	(2es bat. des 2e, 6e, 8e rég.
2e —	(2es bat. des 10e, 14e, 16e rég.
3e —	(2es bat. des 18e, 20e, 22e, 24e rég.
4e —	(2es bat. des 26e, 28e, 30e, 32e rég.
5e —	(2es bat. des 36e, 38e, 40e rég.
6e —	(1er et 2e bataillon du 42e rég., 2es bataillons des 44e, 46e, 48e rég.
	(3e bat. du 47e rég.
7e —	(2es bat. des 50e, 52e, 56e rég.
8e —	Néant
9e —	(2es bat. des 66e, 68e, 70e, 72e rég.
10e —	(2e bat. du 80e rég.
11e —	(2es bat. des 82e, 84e, 86, 88e rég.
12e —	(2e bat. du 92e rég.
13e —	(2es bataillons des 98e, 100e, 102e, 104e régiments.
14e —	(2es bat. des 106e, 110e rég.
15e —	(2es bat. des 114e, 118e, 120e rég.
16e —	(2e bat. du 128e rég.
17e —	(2es bat. des 130e, 132e, 134e, 136e rég.
18e —	(2es bat. des 140e, 142e, 144e rég.

Appel des réservistes et territoriaux

Pour la première fois, la loi militaire recevra, cette année, sa complète application. Jusqu'à présent le budget n'avait permis d'appeler qu'une classe de réservistes et qu'une classe de l'armée territoriale ; mais il va en être autrement cette année.

Voici le chiffre officiel des hommes qui seront appelés en 1880 :

Armée active : 497,793 hommes.

Réserve (deux classes) : 313,850 hommes; 2,850 officiers.

Armée territoriale : 149,000 hommes environ ; 4,800 officiers.

Ce qui donne un total de 968,300 hommes.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

M. Jules Verne à Roubaix. — L'auteur du *Voyage autour du Monde*, de *Michel Strogoff*, de *Six semaines en Ballon*, de l'*Ile mystérieuse*, etc., etc., M. Jules Verne, en un mot, était hier à Roubaix.

Arrivé par le train qui part de Lille à une heure 5 minutes, le célèbre écrivain a visité la filature de MM. Motte, Legrand et Mille, la teinturerie et les apprêts de M. Alfred Motte, le tissage mécanique de MM. H. Delattre père & fils, et, en compagnie de M. Danel, imprimeur à Lille, le peignage mécanique de M Allard-Rousseau.

M. Jules Verne à quitté Roubaix entre 6 et 7 heures du soir. Il est sans doute venu chercher dans notre centre industriel quelque nouveau type dont il ferait le héros d'un de ses futurs ouvrages.

—

En réponse à l'adresse qui a été envoyée par les contre-maîtres et ouvriers de Lille, M. Méline, rapporteur général de la loi douanière, vient d'envoyer à ceux-ci la lettre suivante :

« Messieurs,

» J'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'adresser pour me remercier de mes efforts dans la défense des industries textiles. Ces industries, comme vous le dites, sont très-injustement menacées et je ne fais que mon devoir en demandant pour elles la juste protection qu'on a accordée en 1860 à certaines branches de production plus heureuses. Je crois, comme vous, que c'est l'amélioration de votre sort, vos salaires, votre existence qui sont en jeu dans ce grave débat. Nos adversaires ne veulent pas le croire ; un avenir prochain démontrera qui a le mieux compris l'intérêt des ouvriers, d'eux ou de nous.

» Je suis bien sensible, croyez-le, aux témoignages de sympathie que vous me transmettez en leur nom, et vous pouvez être certain que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour les justifier jusqu'au bout.

» Veuillez agréer, etc.

» Jules MÉLINE. »

On lisait dans le *Propagateur* d'hier :

« C'est probablement aujourd'hui pour la dernière fois que nous donnons le titre d'« Université » à l'ensemble des cinq Facultés de théologie, de droit, de lettres, de médecine, de sciences, créé à Lille en vertu de la loi du 1er juillet 1875.

» Le *Journal officiel* ne tardera pas à nous apporter la promulgation de la loi Ferry, votée hier d'urgence par la Chambre avec les modifications qu'elle a reçues au Sénat. Dès ce jour, le titre d'« Université » sera retiré légalement à nos Facultés catholiques, mais elles le conserveront moralement, et elles attendront avec patience le jour de la réparation.

» Si l'article 7 a disparu, la situation de nos Universités n'en est pas moins devenue très difficile. Le jury mixte est supprimé, et l'on sait, d'autre part, combien nous devons redouter le nouveau Conseil supérieur. La lutte sera de plus en plus inégale, mais elle sera courageusement soutenue ..»

La fête patronale de l'Université catholique de Lille sera célébrée le vendredi 19 mars.

A dix heures précises, messe pontificale dans la Basilique de Notre-Dame de la Treille et Saint-Pierre. A quatre heures et demie, salut précédé d'un sermon par M. le chanoine Lasne, archiprêtre doyen de Saint-Maurice.

—

L'institut industriel du Nord a reçu lundi la visite de M. le recteur de l'Académie de Douai. M. Foncin s'est rendu compte des travaux des élèves, a interrogé plusieurs d'entre eux et s'est entretenu longuement avec les membres du corps enseignant, parmi lesquels il a retrouvé un grand nombre de professeurs de la Faculté des sciences et du Lycée de Lille.

M. le recteur s'est montré très-satisfait de l'installation matérielle de l'institut, de la tenue des élèves, de leur instruction à la fois théorique et pratique, parfaitement appropriée aux besoins des industries si multiples et si variées de la région.

—

Le *Cercle des Carabiniers Roubaisiens* organise son dixième grand concours international qui aura lieu les 2, 3, 6, 9, 10, 16, 17, 23, 24, 30, 31 mai, 6, 7, 8 Juin 1880. La valeur des prix sera de 10,000 francs.

—

La Société de gymnastique et d'armes la *Jeunesse Roubaisienne* organise pour le dimanche 21 mars une promenade gymnastique avec le concours des sociétés suivantes : L'*Ancienne*, de Lille ; la *Patriote*, de Lille ; la *Tourquennoise* ; l'*Ancienne*, de Roubaix, et la *Française*, de la même ville.

Les sociétés de notre ville iront rejoindre celles de Lille, au Petit-Wasquehal pour revenir à Roubaix, faire le tour de la ville et rentrer au local de la *Jeunesse Roubaisienne*, rue du Grand Chemin, vers midi. On nous prie d'annoucer que cette Société donnera la fête d'inauguration de son local le dimanche 28 courant. Nous en publierons prochainement le programme.

—

Une soirée dramatique et musicale aura lieu, le jeudi 1er avril au patronage Saint-Michel, dans la grande salle: En voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE. — Le *Roubaisien*, galop par M. Dé Leeuw. — Symphonie. — Fantaisie pour flûte, sur l'opéra de *Mignon*, M. Dubocoge. — *Un train de plaisir à la mer*, chansonnette, M. Cocheteux. — Fantaisie pour violoncelle sur l'opéra de *Lucie de Lammermoor*, M. Stupuy. — *Madame Trumeau à la Noce*, chansonnette, M. Cocheteux. — Trio de salon, en *sol* mineur pour piano, violon et violoncelle, par Flotow, MM. Meyer, Willem, Stupuy. — Ouverture de la *Dame de Pique*, de Suppé, Symphonie. La Symphonie sera dirigée par M. Meyer.

DEUXIÈME PARTIE. — *Les Mémoires de Robin*, comédie-vaudeville en trois actes. — Distribution de la pièce : Robin, MM. Versavel. — Le marquis de Lormias, Griaux. — Le chevalier de la Rapinière, Dufour. — Le comte de Cerny, Flipo-Lecomte. — Le vicomte de Cerny, Desbonnets. — Le baron de Ronquerolles, Michaux. — Arthur de Ronquerolles, Wattel. Jean Gauthier, maçon, Chéron. — Valentin, domestique, Cocheteux. — Giraud, fermier, Cuvelier.

La scène se passe : Au premier acte dans une ferme des Pyrénées ; au 2e acte, à Paris, dans les salons du Marquis Lormias, ancienne résidence de la famille de Ronquerolles ; au 3e acte, dans un salon gothique du château de Ronquerolles, à quelques lieues de Tarbes (1827.)

NOTA. — Au premier entracte, une quête sera faite au profit du Patronage Saint-Michel.

—

Nous trouvons dans le *Journal de Gand*, le récit de l'arrestation d'une ouvrière de Roubaix, coupable ou complice d'un vol très-important et qui se donnait en Belgique, comme la comtesse de Lovatti. Le fait était trop intéressant pour le passer sous silence. Nous laissons la parole à notre confrère :

« Il y a quelques jours, arrivait à Gand et se logeait dans un hôtel une famille italienne, composée de trois personnes, le comte L..., sa femme et sa mère. Peu de temps après leur arrivée, ces nobles étrangers se rendirent chez un orfèvre, M. De Cauter, et l'invitèrent à se rendre à l'hôtel, pour acquérir, au cas où la chose pût lui convenir, un lot de bijoux qu'ils avaient apportés dans leur bagages.

» Ils n'oublièrent pas d'informer le marchand qu'il s'agissait d'une affaire hors ligne, de plus de cent mille francs de valeur.

» M. De Cauter se rendit à l'hôtel et put se convaincre que cette évaluation n'était guère inférieure à la réalité.

» Les pierres les plus précieuses, l'or finement travaillé, les perles rares abondaient dans cet écrin tout à fait princier où du reste, ne manquaient pas les joyaux de noble origine, couronnes comtales, sorties de diamants, etc., etc. Le comte expliqua au bijoutier que des revers de fortune l'obligeaient à se défaire de ces bijoux de famille, mais ses explications ne parurent pas suffisantes au négociant pour lui donner toutes garanties, et il crut de son devoir d'avertir la police.

» M. le commissaire de Gieter et son adjoint M. Springael se rendirent immédiatement à l'hôtel et interrogèrent le comte sur son identité, sur la provenance des bijoux et sur les raisons qui le décidaient à s'en défaire dans ces conditions plus ou moins insolites.

» Le comte se déclara prêt à répondre à toutes les questions qui lui seraient posées. Il exhiba un passe-port délivré à Rome au nom d'Auguste Lovatti, âgé de 27 ans, et de son épouse; quant à la comtesse elle déclara qu'elle avait été longtemps gouvernante chez l'ex-impératrice Eugénie, à Chislehurst.

» Après une enquête sérieuse, la police acquit la certitude qu'elle se trouvait en face de chevaliers d'industrie. — Le comte et sa famille étant partis à Bruxelles, ils y furent arrêtés aussitôt en vertu d'un mandat d'extradition décerné par le gouvernement italien du chef d'escroquerie.

» La prétendue comtesse Lovatti est, une ancienne ouvrière de manufacture de Roubaix.»

—

Trois arrestations, celles de Théodore Agache, tisserand ; Henri Joye, chiffonnier ; Isabelle Deronne, piquûrière, ont été opérées ce matin, à Roubaix, en vertu d'un extrait de jugement.

—

Un forcené de la rue Jacquart, nommé Declercq, a, hier après-midi, maltraité sa femme de la plus indigne façon. Declercq était ivre et sans provocation aucune, a porté à sa femme un violent coup de poing à l'œil gauche et, d'un coup de couteau lui a ouvert le pouce de la main droite. Declercq a compliqué son cas en opposant une très-vive résistance à l'agent qui lui enjoignait de le suivre chez le commissaire du quartier. Il a été conduit au dépôt de sûreté.

—

On a arrêté, hier soir, au peignage Binet, sur la route de Roubaix à Tourcoing, une fille nommée Clémence Smits, âgé de 20 ans. Elle avait été expulsée de France, il y a deux ans.

—

Le stock des marchandises existant au 1er mars dans les Docks et magasins généraux de Lille, est de 2,533,741 kilos 60, d'une valeur de 2,202,249 fr.

—

Les congés universitaires de Pâques sont fixés, pour les lycées et colléges de l'Académie de Douai, du 24 mars au 7 avril au soir.

—

Un poëte lillois M. Charles Manso, vient d'obtenir une couronne d'or au concours de l'Académie de Mont-Réal, à Toulouse, pour un poème intitulé l'*Enfant et l'aïeule*.

—

Des essais de traction à vapeur auront lieu, à partir de la semaine prochaine, sur la ligne d'Haubourdin.

Les travaux de la ligne de Lille à Roubaix seront terminés dans quelques mois; les rails sont posés jusqu'à Mons-en-Barœul. Cette ligne sera desservie par des tramways à vapeur.

La Compagnie prend ses dispositions pour commencer la construction de la nouvelle ligne de tramways qui doit relier la gare de Tourcoing-Mouveaux, à la Grande-Place de Tourcoing.

—

Voici les résultats du dernier concours de tir d'hiver, offert par la Société des Carabiniers de Lille, rue d'Arras, 26 :

Haut nombre : 1er prix, MM. Ronfort ; 2e. Cabre.

Bas nombre : 1er prix, MM. Dryvers ; 2e, Bernard.

—

Les épreuves écrites pour le brevet de capacité sont terminées. Sur 263 aspirantes, 157 ont été déclarées admissibles. Les examens oraux vont commencer.

—

En prévision de la discussion prochaine du projet de loi relatif aux syndicats professionnels, le ministre de l'intérieur vient d'adresser un questionnaire détaillé à toutes les chambres et à tous les groupes ouvriers.

Ce questionnaire, beaucoup trop long pour que nous puissions le donner *in extenso*, concerne : le nombre d'ouvriers de chaque profession, les matières premières, le matériel et l'outillage employés ; le mode de placement et d'embauchage ; l'apprentissage ; la rédaction des contrats ; les groupements, les associations coopératives et autres, etc., etc.

Il se termine par les questions suivantes:

Quelles réformes voulez-vous introduire dans la juridiction des prud'hommes ?

Les sociétés désirent-elles jouir des droits attachés à la personnalité civile, c'est-à-dire des droits de posséder et d'ester directement en justice ?

Cette dernière question nous semble inutile, car il n'est pas doutèux que toutes les associations ouvrières ne répondent affirmativement.

—

— A Seclin, le 16, le feu a consumé un bâtiment à usage de bergerie appartenant à S. Dujardin. Perte assurée 2.000 fr.

A A Coutiches, le 15, deux maisons occupées l'une par F. Bosquelle, l'autre par F. Dupuis ont été réduites en cendres. On n'a pu rien sauver Pertes 6.000 fr. Assurance 3.000 fr. C'est encore à un vice de cheminée qu'est attribué cet incendie.

A Camphin-en-Carembault, hier, vers une heure et demie du matin, c'est un atelier de charronnage appartenant à la veuve Carbonnez qui a été détruit en partie. Le magasin de bois ainsi que le corps de logis a été préservé. La perte est estimée à 3.500 fr., couverte par une assurance de même importance.

On attribue ce sinistre à la malveillance.

— HAZEBROUCK. — Sous l'ancienne administration municipale, les brasseurs de la ville étaient autorisés à payer les droits sur les bières à l'octroi *par abonnement*, pour s'épargner les courses et les déclarations continuelles.

Le conseil républicain n'eut rien de plus pressé que de changer ce système favorable aux inérêts de la ville.

Aussi relève-t-on au dernier exercice un déficit de plus de 5,000 fr. sur le rendement de cet impôt.

— CALAIS. — Le bruit court à Calais qu'un des grands navires sortis du port le 7 mars, se serait perdu en allant à Glascow. L'équipage serait sauvé.

Nous donnons cette nouvelle sous toute réserve.

— SAINT-OMER. — Le jury d'expropriation pour le chemin de fer d'Anzin à Calais s'est réuni lundi. On espère qu'avec le retour de la belle saison les travaux entrepris seront poursuivis avec un peu d'énergie.

— VALENCIENNES. — La société d'horticulture de l'arrondissement de Valenciennes, organise pour le 19 septembre prochain une exposition nationale d'horticulture; elle aura lieu sur la place de Valenciennes.

— Le tir offert par la municipalité de Valenciennes aux compagnies de Sapeurs-Pompiers du département et à leurs musiques aura lieu le dimanche 13 juin.

— BOULOGNE. — Une énorme baleine à été aperçue dans le Pas-de-Calais avant-hier.

Ce monstrueux cétacé dont le dos est tout couvert de coquillages et dont la longueur est d'une quinzaine de mètres, faisait un bruit comparable à celui des sifflets à vapeur. Il s'est précipité avec tant de force sur le Pier de l'Amirauté, à Douvres, que les marins pensent qu'il a dû crever au large et qu'on ne tardera pas à trouver sa carcasse dans la mer du Nord.

— DUNKERQUE. — Les radicaux viennent de donner une nouvelle preuve de leur intolérance. Il déplaît beaucoup à ces messieurs, paraît-il, que les sermons du R. P. Bouché attirent, tous les soirs, une grande affluence de fidèles, et ces chauds partisans de la liberté selon M. Testelin ont résolu d'entraver les prédications. Ils y ont réussi, hier soir. Au milieu du sermon, des cris, des huées et des sifflets se sont fait entendre de toutes parts et ont interrompu le religieux qui est resté calme et digne au milieu de ce tumulte. En peu de temps, un nombreux rassemblement s'était formé à la porte de l'église. La police a dû intervenir.

— BÉTHUNE. — Hier, vers une heure de l'après-midi, le train des marchandises n° 948, allant de Lens à Lille, arrivait à la gare d'Hénin-Liétard, lorsqu'il fut subitement pris en écharpe par un autre train, qui manœuvrait sur la ligne.

La machine de ce dernier train fut, à la suite de ce choc, renversée sur la voie. Le sieur Jalembier, chauffeur, fut violemment projeté et gravement contusionné.

Six wagons, chargés de charbon, du train 948, ont été entièrement brisés.

Etat-Civil de Roubaix. —

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 mars. — Romanie Vanacker, rue de l'Alouette, cour Lamblin, 5.—Georges Bauduin, rue de France 39. — Florence Perot, rue St-Jean, 24. —Pierre Diagoras, rue de l'Epeule, 12.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 mars. — Marie Timmermans, 74 ans, ménagère, rue des Anges, 21. — Caroline Dujardin, 53 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, 6. — Charlemagne Planchon, 3 mois, rue de Lannoy, 254. — Auguste Diericx, 38 ans, tisserand, rue d'Hem, fort Vandamme, 81. — Pierre Kindt, 66 ans, tisserand, rue de Lannoy, fort Desprez, 63. — Ernest Leroy, 23 ans, graisseur, Hôtel-Dieu — Terrin, présenté sans vie, rue de Courtrai. — Léonie Jardez, 1 an, rue Fourcroy. —Carlos Dubar, 54 ans, tisserand, rue de Lille, maison Six-Gadenne. — Marie Rohaert, 2 ans, rue de la Perche, ancien fort Sœn, 9. — Florimond Delgrange, 38 ans, tisserand, rue de l'Hommelet, 27. — Marie Duforest, 1 an, rue du Collège 159.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 14 MARS. — Oscar François, 24 ans, coiffeur, et Léocadie Mathy, 17 ans, couturière. — Augustin Melliez 21 ans, apprêteur, et Céline Pochon, 24 ans, journalière. — Joseph Williame, 22 ans, cordonnier, et Caroline Couraet, 22 ans, rattacheuse. — Joseph Dubrunfaut, 22 ans, rattacheur, et Sophie Schaek, 23 ans, rattacheuse— Cyrille Niffle, 29 ans, tisserand, et Hortense Hheysen, 30 ans, tisserande. — Céran Doutreligne, 24 ans, paqueteur, et Marie Vanmansart, 20 ans, servante. — Henri Honoré, 29 ans, fileur, et Eugénie Agache, 24 ans, soigneuse— Jean-Baptiste Dubart, 31 ans, boulanger, et Zoé Journaux, 26 ans, soigneuse. — Arthur Belly, 27 ans, tourneur en fer, et Adolphine Santilman, 22 ans, journalière. — Louis Detavernier, 22 ans, employé de commerce, et Céline Nuttin, 23 ans, piqurière. — Jules Dodin, 22 ans, sous-chef de musique au 91e de ligne à Mézières, et Jeanne Perin, 20 ans, sans profession. — Emile Debuisne, 32 ans, tisserand, et Flore Lemaire, 23 ans, tisserande.—Edouard Libyn, 29 ans, peintre, et Marie Debrenfaut, 31 ans, cuisinière. —Alfred Sturbaut, 29 ans, peintre en bâtiment, et Palmyre Sobrie, 25 ans, piqurière.— Henri Blirvague, fileur, et Adolphine Menart. — Paul Wissaert, 23 ans, ajusteur, et Marie Gilquin, 24 ans. — Charles Malaisé, 23 ans, employé de fabrique, et Anna Lochmann, 22 ans, sans profession. — Sœn Fraisier, tisserand, et Rosalie Lameyse, ouvrière de fabrique. — Alexis Collonnier, 30 ans, teneur de livres à la Banque de France, et Marie Baranger 23 ans, sans profession. — Henri Beyl, 23 ans, rattacheur, et Marie Caekebeke, 22 ans, soigneuse.

Etat-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 16 mars. — Jean-Baptiste D'hooghe, rue Haute-Voie. — Etienne Cornelis, rue des Poutrains. — Henri Delannoy, Marlière. — Paul Meurice, rue de Paris. — Pauline Delmotte, rue du Brun pain. — Maria Lepers, Rue de Renaix. — Madeleine Houzet, rue du Brun pain.

DÉCLARATIONS DE DÉC